

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 371

23 avril 2005

### SOMMAIRE

Ados S.A., Luxembourg . . . . .	17807	Marketia, S.à r.l., Diekirch . . . . .	17807
Ados S.A., Luxembourg . . . . .	17807	Mumtaz S.A., Luxembourg . . . . .	17773
Alto Diffusion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	17808	New Zealand Properties S.A., Leudelange . . . . .	17775
Apex Technologies, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	17806	New Zealand Properties S.A., Leudelange . . . . .	17776
Blue Marine Ltd. S.A., Luxembourg . . . . .	17774	Noalex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	17804
Bluestone Residuals, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	17784	North Island Properties S.A., Leudelange . . . . .	17776
Chippie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	17807	North Island Properties S.A., Leudelange . . . . .	17777
Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale - C.L.D.I. S.A., Luxembourg . . . . .	17806	Octoplas Invest S.A., Luxembourg . . . . .	17773
Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale - C.L.D.I. S.A., Luxembourg . . . . .	17806	Paloma Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	17807
Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale - C.L.D.I. S.A., Luxembourg . . . . .	17808	Péninsule Financière S.A., Luxembourg . . . . .	17800
Farmipart S.A., Luxembourg . . . . .	17761	Restaurant Belle Vue de Chine, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	17778
Harbor Holdings, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	17792	Rosalia A.G., Leudelange . . . . .	17777
HDG FRL, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	17780	Rosalia A.G., Leudelange . . . . .	17778
LibertyTV.Com S.A., Ettelbruck . . . . .	17762	Rowlands International S.A., Luxembourg . . . . .	17779
LibertyTV.Com S.A., Ettelbruck . . . . .	17764	Rowlands Technique S.A., Luxembourg . . . . .	17779
LogiSpring Executives S.A., Luxembourg . . . . .	17764	Sodexho Luxembourg S.A., Windhof-Capellen . . . . .	17806
		Solucare S.A., Windhof-Capellen . . . . .	17808
		United BM (US) Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	17762

### FARMIPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 44.359.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004, les mandats des Administrateurs M. Luigi Zanetti, M. Guy Baumann et M. Jean Bodoni et du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour FARMIPART S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005273.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**UNITED BM (US) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.849.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.  
Signature.

(005372.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**LibertyTV.Com, Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 91.597.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Ettelbrück sous la dénomination de LibertyTV.Com, R.C.S. B 91.597, avec siège social à L-9053 Ettelbrück, 53, Avenue J.F. Kennedy, constituée sous la dénomination de MAASTRICHT MULTIMEDIA S.A., en abrégé M.M.M. S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 46 du 21 janvier 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 21 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 300 du 20 mars 2003.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Sébastien Witmeur, avocat, résidant à Gulle-delle, 93 à B-1200 Bruxelles.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires le 21 décembre 2004, toutes les actions étant nominatives.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que sur les 1.230.678 actions de catégorie A et les 2.514.323 actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de EUR 29.150.000,-, 1.230.678 actions de catégorie A et 1.774.323 actions de catégorie B sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci- après reproduit.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés ainsi que celles des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Emission d'un emprunt obligataire privé assorti de warrants.  
2. Souscription ou renonciation par chacun des actionnaires à tout ou partie de son droit de souscription préférentiel et libération des obligations.

3. Constatation de la réalisation effective de l'émission de l'emprunt obligataire.

4. Pouvoirs conférés au Conseil d'administration en vue de l'exécution des décisions à prendre.

5. Modification de l'article 3, alinéas 9, 10, 11 des statuts comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à cinq millions quatre cent mille Euros (EUR 5.400.000,-) qui sera représenté par des actions de catégorie B ou de catégorie C sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à et mandaté de:

- réaliser cette augmentation de capital à concurrence dudit montant de cinq millions quatre cent mille Euros (EUR 5.400.000,-) en une seule fois ou par tranches successives par émissions d'actions nouvelles de catégorie B ou de catégorie C, à libérer par voie de versement en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances, par incorporation de réserves ou de bénéfices reportés ou de toute autre manière.»

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'émettre un emprunt obligataire privé assorti de warrants conférant le droit de souscrire à des actions nouvelles de la société d'un montant de EUR 1.508.250,- et soumis en outre aux conditions suivantes:

- 1) Valeur nominale de l'émission: EUR 1.508.250, -
- 2) Coupures: 150.825 coupures de EUR 10,-, chacune assortie d'un warrant
- 3) Taux d'émission: 100%
- 4) Date de paiement: au plus tard le 15.01.2005

5) Date d'échéance: 31.12.2007

6) Mode de paiement: versement sur le compte bancaire de la Société ouvert auprès de la BANQUE DU LUXEMBOURG sous le numéro 0907 693 001 003

7) Remboursement: 31.12.2007 ou remboursement anticipé facultatif lors de l'exercice d'un warrant

8) Taux d'intérêt annuel: 5%, payable annuellement le 31.12.

9) Exercice du warrant: sur simple demande des obligataires, le warrant conférant le droit de souscrire à une des dates anniversaires (31.12.) 2 actions nouvelles de type B.

Le warrant peut aussi être exercé lors de toute augmentation de capital survenant pendant la durée du prêt. Le contrat obligataire détaille plus avant les modalités de cet exercice.

En conformité avec les prescriptions de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur cette émission a été dressé en date du 17 décembre 2004 par Michel Delhove, réviseur d'entreprises à Rombach, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Après avoir effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes et recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, de la façon décrite ci-dessus, je suis en mesure de formuler mon opinion sous la forme de la conclusion suivante:

L'opération ici envisagée est l'exercice futur éventuel de droits de souscription à des actions nouvelles de la société attachés à un emprunt obligataire de celle-ci.

Les modalités exactes selon lesquelles cet exercice des droits se déroulera ne sont pas complètement connues actuellement. Des règles suffisamment précises dépendant d'hypothèses nettement circonscrites, figurent dans le contrat de prêt obligataire et ont été analysées dans le corps du présent rapport.

La valeur globale des apports envisagés correspond, dans un contexte de continuité des opérations et par l'application des raisonnements admis en économie d'entreprise, au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie.»

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'emprunt précité a été souscrit de la manière suivante:

1) LIBERTY CHANNELS MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., 53, boulevard J.F. Kennedy, L-9050 Ettelbrück, R.C.S. Diekirch 91.640 .....	1.100.000,- EUR
2) Degroof Corporate Finance S.A. Rue Guimard 18, B-1040 Bruxelles, N° BCE: 0864.424.606	53.500,- EUR
3) Digital Ventures II Limited Craigmuir Chambers, P.O. box 71 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques .....	150.000,- EUR
4) TrustCapital Partners S.A.Kapel ter Bede 86, B-8500 Kortrijk N° BCE: 0403.240.282 .....	96.250,- EUR
5) Cytinvest S.A., Avenue des Cytises 6, B-1180 Bruxelles N° BCE: 0473.581.021 .....	33.500,- EUR
6) Global Retail Investors S.C.A. 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 69.550 .....	75.000,- EUR
<b>Total emprunt en principal .....</b>	<b>1.508.250,- EUR</b>

L'Assemblée Générale constate par ailleurs que le montant total de EUR 1.508.250,- a jusqu'à ce jour été libéré à hauteur de EUR 453.500,-.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Actions et capital.** Le capital social est représenté par trois (3) catégories d'actions, à savoir: actions de catégorie A, actions de catégorie B et actions de catégorie C.

Les actions B auront un droit de vote et droit aux dividendes identiques aux actions de catégorie A.

Les actions B auront encore le droit de proposer à l'assemblée générale la moitié des administrateurs, le droit de présenter l'autre moitié des administrateurs étant rattaché aux actions de catégorie A.

Les actions C n'auront pas de droit de vote mais auront un droit aux dividendes identiques aux actions de catégorie A et B.

Les actions B et C bénéficieront encore du droit, en cas de liquidation de la société, à être remboursé du prix de souscription des actions par préférence aux actions de catégorie A, le boni de liquidation de la société (après remboursement des créanciers) étant réparti comme suit:

(i) entre les détenteurs d'actions de catégorie B et C, à concurrence du prix de souscription de ces actions; (ii) entre tous les autres détenteurs d'actions, quelque soit leur catégorie (A, B ou C) à égalité, à concurrence du solde.

Le capital social souscrit est fixé à 29.150.000 Euros divisé en 1.230.678 actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale et 2.514.323 actions de catégorie B, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions quatre cent mille Euros (EUR 5.400.000,-) qui sera représenté par des actions de catégorie B ou de catégorie C sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à et mandaté de:

- réaliser cette augmentation de capital à concurrence dudit montant de cinq millions quatre cent mille Euros (EUR 5.400.000,-) en une seule fois ou par tranches successives par émissions d'actions nouvelles de catégorie B ou de catégorie C, à libérer par voie de versement en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances, par incorporation de réserves ou de bénéfices reportés ou de toute autre manière;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, avec ou sans prime d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa du présent article se trouvera modifié de manière à correspondre, à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre tous warrants, options, bons de souscription d'actions, plans de stock options et généralement tout autre plan semblable, y compris l'autorisation de réserver une partie du capital autorisé de la société pour ces opérations, le tout sans avoir à se référer préalablement à l'assemblée générale, et avec possibilité pour le conseil d'administration de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la présente assemblée est close à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Witmeur, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 27, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(900182.2/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2005.

**LibertyTV.Com, Société Anonyme.  
(anc. MAASTRICHT MULTI MEDIA S.A.)**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 91.597.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1874 du 30 décembre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(900183.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2005.

**LogiSpring EXECUTIVES S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 105.283.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of the month of December.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1. NIELASTER LTD., a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 28-30, The Parade, St. Helier, JE4 8XY Jersey, the Channel Islands, duly represented by Mr. Steven Curfs, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Geneva on 16 December 2004;

2. Mr. Jean-Yves Quentel, residing at 1, rue des Monrois, 94370, Sucy en Brie, France, duly represented by Mr. Steven Curfs, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Geneva on 20 December 2004;

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and name**

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of LogiSpring EXECUTIVES S.A. (hereafter the Company).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political, economical or military developments or events have occurred or are imminent and that

these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Duration**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

### **Art. 4. Corporate objects**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

### **Art. 5. Share capital**

5.1. The subscribed share capital is set at EUR 364,000.- (three hundred sixty-four thousand euro) consisting of 36,400 (thirty-six thousand four hundred) shares in registered form with a par value of EUR 10.- (ten euro) each, fully paid up.

5.2. The Company shall have an authorised share capital of EUR 390,000.- (three hundred ninety thousand euro).

5.3. The board of directors is authorised, during a period of five years after the date of publication of the Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised share capital. Such increase amount may be subscribed and issued with or without an issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

5.4. The board of directors is authorised to do all things necessary to amend article 5 in order to record the change of share capital following the issuance of additional shares pursuant to this article; the board of directors if empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law 1915). Furthermore the board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for shares representing part or all of the increased amounts of capital.

5.5. The subscribed capital and the authorised capital may be further increased or reduced by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

### **Art. 6. Shares**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1. Transfers shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives, and in accordance with the rules on the assignment of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company**

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of

the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders, if any.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or any other means of electronic communication.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Management**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) but not more than five (5) members who need not be shareholders of the Company. At least one of the directors shall be a resident of Luxembourg. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

#### **Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company**

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or any other means of electronic communication, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, or any other means of electronic communication, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other

and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under article 11.6. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two directors of the Company.

#### **Art. 13. Powers of the board of directors of the Company**

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by Companies Law 1915, or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

#### **Art. 14. Delegation of powers**

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### **Art. 15. Binding signatures**

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

#### **Art. 16. Conflict of interests**

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

#### **Art. 17. Statutory auditor**

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

#### **Art. 18. Accounting year**

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

#### **Art. 19. Allocation of profits**

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law 1915.

## Art. 20. Dissolution and liquidation

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

## Art. 21. Applicable law

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2005.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2006.

### *Subscription and payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1. NIELASTER LTD., thirty-eight thousand two hundred shares.....	31,200
2. Jean-Yves Quentel, five thousand two hundred shares. ....	5,200
Total: thirty-six thousand four hundred shares .....	36,400

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 364,000.- (three hundred and sixty-four thousand euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Statement*

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Law 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Law 1915.

### *Estimate of formation expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to seven thousand euro.

### *General meeting of shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company:
  - (a) Mr. Bart Zech, director, whose business address is at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - (b) Mr. Frans Theodoor van Schaik, manager, whose address is at 9, Howard Building, Chelsea Bridge Wharf, 368 Queenstown Road, London UK-SW8 4NN; and
  - (c) LogiSpring MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. a company incorporated and existing under the laws of Switzerland whose registered office is at 15, rue Ami-Lévrier, CH-1201 Geneva, Switzerland;
- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company:

Mr. Frans Elpers, of Dutch nationality, residing at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri;

(v) that the address of the registered office of the Company is at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing persons, he signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. NIELASTER LTD., une société constituée sous les lois de Jersey, avec siège social à 28-30, The Parade, St. Helier, JE4 8XY Jersey, Iles Anglo-Normandes, ici représentée par Monsieur Steven Curfs, juriste, avec résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2004 à Genève;

2. Monsieur Jean-Yves Quentel, avec résidence à 1, rue des Monrois, 94370, Sucy en Brie, France, ici représentée par Monsieur Steven Curfs, juriste, avec résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2004 à Genève;

Lesdites procurations après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de LogiSpring EXECUTIVES S.A. (la Société).

#### **Art. 2. Siège Social**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée**

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

#### **Art. 4. Objet Social**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société de son groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société de son groupe. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires et de fluctuations de taux d'intérêt et contre d'autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 364.000,- (trois cent soixante-quatre mille euros) représenté par 36.400 (trente-six mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

5.2. La Société aura un capital social autorisé de EUR 390.000,- (trois cents quatre-vingt-dix mille euros).

5.3. Le conseil d'administration est autorisé, durant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, de augmenter, de temps en temps, le capital social dans les limites du capital social autorisé. Le montant de cette augmentation peut être souscrit et émis avec ou sans une prime d'émission et payé par une contribution en espèces ou nature, une constitution de réclamations ou dans toute autre manière que sera déterminée par le conseil d'administration.

5.4. Le conseil d'administration est autorisé à faire tout le nécessaire pour modifier l'article 5 en vue de enregistrer le changement du capital social à l'issue d'une émission additionnelle d'actions en vertu du présent article; le conseil d'administration est autorisé de prendre ou d'autoriser les actions requises pour l'exécution et publication d'une telle modification conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'elle a été modifiée (la Loi concernant les Sociétés). De plus, le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou préposé de la Société ou à n'importe quelle autre personne dûment autorisé, les devoirs d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant augmentée de capital.

5.5. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions**

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

### **Art. 7. Transfert des actions**

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et en conformité avec les règles du transport des créances tel que défini dans l'article 1690 du Code Civil. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

### **Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société**

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi en mai de chaque année à 11:00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

### **Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation**

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, en original, ou par télécopie, ou par tout autre moyen de communication électronique, une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

### **Art. 10. Administration de la Société**

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres et pas plus que cinq (5) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Au moins un des administrateurs sera résident au Luxembourg. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

### **Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société**

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président ou deux quelconques des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par tout autre moyen de communication électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par tout autre moyen de communication électronique, un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une assemblée du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société**

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux administrateurs de la Société.

#### **Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société**

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs**

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 15. Signatures autorisées**

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs en toute matière ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le conseil d'administration, mais seulement dans la limite du pouvoir accordé.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêts**

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

#### **Art. 17. Commissaire**

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le commissaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

### **Art. 18. Exercice social**

18.1. L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

### **Art. 19. Affectation des bénéfices**

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

### **Art. 20. Dissolution et liquidation**

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

### **Art. 21. Droit applicable**

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. NIELASTER LTD., trente et un mille deux cents actions. ....	31.200
2. Monsieur Jean-Yves Quentel, cinq mille deux cents actions. ....	5.200
Total: trente six mille quatre cents actions. ....	36.400

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 364.000,- (trois cent soixante-quatre mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de sept mille euros.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;  
 (ii) le nombre des commissaires de la Société est fixé à un;  
 (iii) sont nommés administrateurs pour une durée expirant le jour de la prochaine assemblée générale d'actionnaires de la Société:

(a) Monsieur Bart Zech, directeur, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(b) Monsieur Frans Theodoor van Schaik, gérant, avec adresse 9, Howard Building, Chelsea Bridge Wharf, 368 Queenstown Road, London UK-SW8 4NN; et

(c) LogiSpring MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société de droit Suisse, avec siège social à 15, rue Ami-Lévrier, CH-1201 Genève, Suisse;

(iv) est nommée commissaire de la Société pour une durée expirant le jour de la prochaine assemblée générale d'actionnaires de la Société:

Monsieur Frans Elpers, de nationalité Néerlandaise, avec résidence à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

(v) le siège social de la société est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Curfs, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2005, vol. 430, fol. 11, case 9. – Reçu 3.640,- euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(003364.3/242/541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

**MUMTAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 60.135.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

*tenue à Luxembourg le 31 décembre 2004 à 9H00.*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués, Ruth Donkersloot, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg et Marc Lacombe, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A., dont le siège social est au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été nommées administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes révoqué Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande. La société LUXOR AUDIT S.à r.l. dont le siège est situé au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la société PROGRESS INVEST S.A.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROGRESS INVEST S.A. a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004937.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**OCTOPLAS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 73.335.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

*tenue à Luxembourg le 31 décembre 2004 à 9H00.*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués, Ruth Donkersloot, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg et Marc Lacombe, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A., dont le siège social est au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été nommées administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes révoqué Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande. La société LUXOR AUDIT S.à r.l. dont le siège est situé au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la société PROGRESS INVEST S.A.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROGRESS INVEST S.A. a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004939.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**BLUE MARINE Ltd. S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 50.356.

*True excerpt of the minutes of a General Meeting of the shareholders of the company held extraordinarily in Luxembourg on December 20th 2004 at 10.00 a.m.*

*First resolution*

The General Meeting resolves to dismiss with immediate effect:

Mrs. Emmanuela Brero, Director with residence in Luxembourg;

Mr. Patrick Ehrarhdt, Director with residence in Luxembourg;

Mr. Fernandino Cavalli, Director with residence in Luxembourg;

Mr. Jean-Pierre Verlaine, Director with residence in Luxembourg.

Discharge to the dismissed directors will be granted once the annual accounts of the Company for the period 2000 up to 2004 have been duly approved.

The General Meeting resolves to dismiss with immediate effect the auditors of the Company, DELOITTE & TOUCHE S.A. and grant him full discharge for their mandate.

This resolution is unanimously adopted.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint as new directors of the Company:

Mr. Camillus Braxator, born on 16 February 1950 in Arvigo, Switzerland and with professional address at Austrasse 15, FL-9490 Vaduz;

Mr. Stephan Le Goueff, born on 14 December 1958 in Montreal, Canada and with professional address at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg;

Mrs. Sabine Perrier, born on 22 April 1959 in Thionville, France, and residing in 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville-Elange.

The general meeting resolves to appoint as new auditor of the Company:

FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., RCS Luxembourg B n° 58.155, 134, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

The mandates of the newly appointed directors and auditor of the Company will expire at the General Meeting of the Shareholders to be held in 2008.

This resolution is unanimously adopted.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to change the registered office of the Company from 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg to 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

This resolution is unanimously adopted.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to mandate Mrs. Sabine Perrier to proceed with the registration of an excerpt of these resolutions as a true translation in French language.

This resolution is unanimously adopted.

**Suit la traduction sincère et conforme des résolutions prises en anglais:**

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la société, tenue à Luxembourg le 20 décembre 2004 à 10.00 heures*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat:

Mme Emmanuela Brero, de résidence à Luxembourg

M. Patrick Ehrarhdt, de résidence à Luxembourg

M. Fernandino Cavalli, de résidence à Luxembourg

M. Jean-Pierre Verlaine, de résidence à Luxembourg,

Administrateurs de la société. Décharge aux administrateurs ne sera accordée que lorsque les comptes annuels de 2000 à 2004 auront été dûment approuvés.

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat le commissaire aux comptes de la Société, DELOITTE & TOUCHE S.A. et lui accorde décharge pour son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société:

M. Camillus Braxator, né le 16 février 1950 à Arvigo, Suisse et ayant son adresse professionnelle Austrasse 15, FL-9490 Vaduz;

M. Stephan Le Goueff, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada et ayant son adresse professionnelle au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg;

Mme Sabine Perrier, née le 22 avril 1959 à Thionville, France, et demeurant au 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville-Elange.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la Société:

FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., RCS Luxembourg B n° 58.155, 134, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Les mandats des nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société expireront à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de mandater Mme Sabine Perrier aux fins de procéder à l'enregistrement d'un extrait des résolutions suivi d'une traduction en langue française.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003567.3/1053/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

**NEW ZEALAND PROPERTIES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 83.712.

Im Jahre zweitausendundvier, am achten Dezember.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Gesellschaft NEW ZEALAND PROPERTIES S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde des Notars André Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 17. September 2001, veröffentlicht im Memorial C N° 200 vom 5. Februar 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Heike Gottschalk, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in Leudelange.

Die Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Frau Ulrike Holbach, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in Leudelange.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Marion Thiel, Kauffrau, beruflich wohnhaft in Leudelange.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersucht der Vorsitzende den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Verlegung des Gesellschaftssitzes von bisher L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe nach künftig L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

II.- Es ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste, auf welcher die anwesenden und/oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien vermerkt sind, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vorhanden und/oder vertreten sind, so zwar dass diese Versammlung ordnungsgemäss zusammengesetzt ist und ohne vorherige Einberufungen rechtsgültig über die Tagesordnung befinden kann, welche den Aktionären bereits vor dieser Urkunde zur Kenntnis stand, was von anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre ausdrücklich anerkannt wird.

Diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Versammlungsbüro und vom amtierenden Notar unterzeichnet und bleibt diesem Protokoll zusammen mit den Vollmachten der vertretenen Aktionäre beigefügt.

III.- Nachdem diese Erklärungen von der Versammlung gutgeheissen wurden, geht die Versammlung zur Tagesordnung über und nimmt einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 1.- Absatz zwei der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. (Absatz zwei).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft war und kein Aktionär mehr das Wort ergreifen wollte, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an die Kompargenten haben alle unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: U. Holbach, H. Gottschalk, M. Thiel, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 89, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zweck der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 31. Dezember 2004.

J.-P. Hencks.

(003367.3/216/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

### **NEW ZEALAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

R. C. Luxembourg B 83.712.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

*Notaire*

(003369.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

### **NORTH ISLAND PROPERTIES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 88.250.

Im Jahre zweitausendundvier, am achten Dezember.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Gesellschaft NORTH ISLAND PROPERTIES S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde des Notars André Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 12. Juli 2002, veröffentlicht im Memorial C No 1370 vom 20. September 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Ulrike Holbach, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in Leudelange.

Die Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Frau Heike Gottschalk, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in Leudelange.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Josef Ting, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in Leudelange.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersucht der Vorsitzende den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Verlegung des Gesellschaftssitzes von bisher L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe nach künftig L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

II.- Es ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste, auf welcher die anwesenden und/oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien vermerkt sind, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vorhanden und/oder vertreten sind, so zwar dass diese Versammlung ordnungsgemäss zusammengesetzt ist und ohne vorherige Einberufungen rechtsgültig über die Tagesordnung befinden kann, welche den Aktionären bereits vor dieser Urkunde zur Kenntnis stand, was von anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre ausdrücklich anerkannt wird.

Diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Versammlungsbüro und vom amtierenden Notar unterzeichnet und bleibt diesem Protokoll zusammen mit den Vollmachten der vertretenen Aktionäre beigefügt.

III.- Nachdem diese Erklärungen von der Versammlung gutgeheissen wurden, geht die Versammlung zur Tagesordnung über und nimmt einstimmig folgenden Beschluss:

#### *Einziger Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 1.- Absatz zwei, erster Satz der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. (Absatz zwei, erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft war und kein Aktionär mehr das Wort ergreifen wollte, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an die Kompargenten haben alle unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: U. Holbach, H. Gottschalk, M. Thiel, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 90, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zweck der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 31. Dezember 2004.

J.-P. Hencks.

(003372.3/216/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

### **NORTH ISLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

R. C. Luxembourg B 88.250.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(003373.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

### **ROSALIA A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 81.655.

Im Jahre zweitausendundvier, am achten Dezember.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Gesellschaft ROSALIA A.G., mit Sitz in Schrassig, gegründet gemäss Urkunde des Notars Tom Metzler, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, vom 10. April 2001, veröffentlicht im Memorial C N° 996 vom 13. November 2001. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des Notar André Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 27. Mai 2003, veröffentlicht im Memorial C N° 713 vom 7. Juli 2003.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Ulrike Holbach, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in Leudelange.

Die Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Frau Heike Gottschalk, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in Leudelange.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Marion Thiel, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in Leudelange.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersucht der Vorsitzende den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Verlegung des Gesellschaftssitzes von bisher L-5362 Schrassig, 24, rue de Sandweiler nach künftig L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

II.- Es ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste, auf welcher die anwesenden und/oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien vermerkt sind, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vorhanden und/oder vertreten sind, so zwar dass diese Versammlung ordnungsgemäss zusammengesetzt ist und ohne vorherige Einberufungen rechtsgültig über die Tagesordnung befinden kann, welche den Aktionären bereits vor dieser Urkunde zur Kenntnis stand, was von anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre ausdrücklich anerkannt wird.

Diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Versammlungsbüro und vom amtierenden Notar unterzeichnet und bleibt diesem Protokoll zusammen mit den Vollmachten der vertretenen Aktionäre beigelegt.

III.- Nachdem diese Erklärungen von der Versammlung gutgeheissen wurden, geht die Versammlung zur Tagesordnung über und nimmt einstimmig folgenden Beschluss:

#### *Einzigiger Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5342 Schrassig, 24, rue de Sandweiler nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2.- Absatz eins der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 2. (Absatz eins).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft war und kein Aktionär mehr das Wort ergreifen wollte, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an die Kompargenten haben alle unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: U. Holbach, H. Gottschalk, M. Thiel, J.-P. Hencks.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zweck der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 23. Dezember 2004.

J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(003376.3/216/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

---

**ROSALIA A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

R. C. Luxembourg B 81.655.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(003377.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

---

**RESTAURANT BELLE VUE DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 105.287.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1. Hui Li, cuisinière, née à Wen Zhou/Zhejiang (Chine), le 6 février 1968, demeurant à L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare;

2. Ping Wing Lau, cuisinier, né à Hong Kong (Chine), le 14 juin 1963, demeurant à L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare;

3. Qiong Li, cuisinière, née à Zhejiang (Chine), le 4 avril 1964, demeurant à Wen Zhou/Zhejiang (Chine), 84, rue des Baïta, Arrondissement de Lucheng,

ici représentée par Hui Li, cuisinière, demeurant à Soleuvre, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de RESTAURANT BELLE VUE DE CHINE S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Soleuvre. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Les valeurs immatérielles sont formellement exclues pour la fixation du prix de rachat.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** Les créanciers, ayant-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 11.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Hui Li, cuisinière, née à Wen Zhou/Zhejiang (Chine), le 6 février 1968, demeurant à L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare, dix parts . . . . .	10
2. Ping Wing Lau, cuisinier, né à Hong Kong (Chine), le 14 juin 1963, demeurant à L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare, cinquante parts . . . . .	50
3. Qiong Li, cuisinière, née à Zhejiang (Chine), le 4 avril 1964, demeurant à Wen Zhou/Zhejiang (Chine), 84, rue des Baita, Arrondissement de Lucheng, quarante parts . . . . .	40
Total: . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Hui Li, cuisinière, née à Wen Zhou/Zhejiang (Chine), le 6 février 1968, demeurant à L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare, gérante technique;

2.- Ping Wing Lau, cuisinier, né à Hong Kong (Chine), le 14 juin 1963, demeurant à L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare, gérant administratif.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Li, P.-W. Lau, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2004, vol. 889, fol. 85, case 7. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): Sand.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*F. Molitor.*

(003524.3/223/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

**ROWLANDS TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.168.

**ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 48.746.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Patricia Schon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de: ROWLANDS TECHNIQUE S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, régulièrement immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.168,

en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil d'administration de ROWLANDS TECHNIQUE S.A. prise en date du 20 novembre 2004.

Une copie des minutes du conseil d'administration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

ROWLANDS TECHNIQUE S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1220 du 29 novembre 2004. Les statuts ont

été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1220 du 29 novembre 2004.

La personne comparante a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Aux termes du projet de fusion du 24 novembre 2004, la Société Absorbante a souhaité fusionner par absorption de la Société Absorbée.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1220 du 29 novembre 2004.

Aux termes du point V. du projet de fusion, la fusion produit ses effets un mois et un jour après la publication au Mémorial du présent projet de fusion, soit au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2004, aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur l'approbation de la fusion.

La fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée est donc devenue définitive en date du 31 décembre 2004. A cette date, la Société Absorbée a donc définitivement été dissoute.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite en une langue connue de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 146S, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 janvier 2005.

T. Metzler.

(003380.3/222/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

### **HDG FRL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 105.286.

#### STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The corporation HDG INVESTMENT LLC (an Indiana limited company), with registered office at 700 Market Tower, 10, West Market Street, Indianapolis Indiana, 46204, USA,

here represented by Maître Philippe-Fitzpatrick Onimus, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 17th December 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name HDG FRL S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated hereabove, the appearing party declares to subscribe the one hundred (100) shares.

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2005.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Harold Garrison, manager, born in Arkansas, USA, on August 10, 1948, residing at 108822 Club Point DR, Fishers Indiana 46038-2786 USA

- Bernadette Bopp-Billon, born in Vichy (France), on February 2, 1950, residing at 233, route d'Annecy, CH-1257 Croix-de-Rozon.

2) The registered office is fixed in L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société de droit américain HDG INVESTMENT LLC (an Indiana limited company), avec siège social au 700 Market Tower, 10, West Market Street, Indianapolis Indiana, 46204, USA,

ici représentée par Maître Philippe-Fitzpatrick Onimus, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: HDG FRL S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit-est, déclare souscrire les cent (100) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée préqualifiée représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Madame Bernadette Bopp-Billon, gérante de sociétés, née le 2 février 1950 à Vichy (France), demeurant à CH-1257 Croix-de-Rozon, 233, route d'Annecy,
  - Monsieur Harold Garrison, né à Arkansas (USA), le 10 août 1948, demeurant à Fishers Indiana 46038-2786 USA, 108822 Club Point DR.
- 2) Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph.-F. Onimus, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, vol. 146S, fol. 41, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005

G. Lecuit.

(003526.3/220/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

**BLUESTONE RESIDUALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: GBP 9,000.-.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 105.303.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the seventeenth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

THE LAW DEBENTURE INTERMEDIARY CORPORATION PLC, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 5th floor, 100 Wood Street, London EC2V 7EX, The United Kingdom, registered with the company register in the United Kingdom under number 01525148 acting in its capacity as trustee for BLUESTONE RESIDUALS SARL CHARITABLE TRUST, a Trust governed by the laws of the United Kingdom, here represented by Ms Isabelle Lentz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16, 2004.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed in variatur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name**

There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of BLUESTONE RESIDUALS, S.à r.l.

**Art. 2. Registered office**

The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the management.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the management.

In the event that in the view of the management extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no

effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

### **Art. 3. Object**

The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also purchase and hold receivables held by or payable to REDSTONE MORTGAGES PLC, a company registered in England and Wales under the number 5098863.

For the accomplishment of its purpose, the Company may borrow from related or unrelated parties and/or issue securities or incur any other obligations and effectuate the undertaking of all financial transactions. The Company may acquire by way of investment, subscription, underwriting by option to purchase or in any other manner, securities or other receivables of any kind, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any support, loans, advances or guarantees in respect of its obligations and the obligations of third parties.

In general, the Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to accomplish and develop its purpose, permitted to the Company under the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law.

## **Chapter II. Capital, Shares**

### **Art. 5. Share capital**

The share capital of the Company is set at nine thousand Pound Sterling (GBP 9,000.-) divided into ninety (90) shares, with a nominal value of one hundred Pound Sterling (GBP 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

### **Art. 6. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

### **Art. 7. Increase and reduction of capital**

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

### **Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## **Chapter III. Management, Statutory auditors**

### **Art. 9. Management**

The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Manager(s).

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may as well resign. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

#### **Art. 10. Powers**

The Manager(s) has (have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

#### **Art. 11. Events affecting the Manager(s)**

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

#### **Art. 12. Liability of the Manager(s)**

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

#### **Art. 13. Delegation of powers**

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

#### **Art. 14. Conflict of interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the management such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 15. Representation of the Company**

In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

#### **Art. 16. Statutory auditors**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

### **Chapter IV. Meeting of shareholders**

#### **Art. 17. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the management, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

#### **Art. 18. Powers of the meeting of shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the management by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

#### **Art. 19. Annual general meeting**

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on first day of the month of June at 9.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

#### **Art. 20. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any Manager.

### **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

#### **Art. 21. Financial year**

The Company's financial year begins on the first day of October in every year and ends on the last day of September.

#### **Art. 22. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

#### **Art. 23. Appropriation of profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the management showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles of Incorporation.

### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 24. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

### **Chapter VII. Applicable law**

#### **Art. 25. Applicable law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party, represented as stated here above, has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned below:

Shareholder	Subscribed capital (GBP)	Number of shares	Amount paid-in (GBP)
THE LAW DEBENTURE INTERMEDIARY CORPORATION PLC, acting in its capacity as trustee for BLUESTONE RESIDUALS SARL CHARITABLE TRUST, both prenamed . . . . .	9,000	90	9,000
Total: . . . . .	9,000	90	9,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Expenses*

For the purpose of registration, the amount of GBP 9,000 is valued at EUR 13,032.50.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000 (two thousand Euro).

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of September 2005.

*Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Manager and further resolved to appoint EUROLEX MANAGEMENT S.A., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 40.722 as Manager until the general meeting approving the annual accounts 2010.

2. The registered office shall be at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

THE LAW DEBENTURE INTERMEDIARY CORPORATION PLC, une société constituée sous les lois de la Grande-Bretagne, établie et ayant son siège social au 5<sup>e</sup> étage, 100 Wood Street, London EC2V 7 EX, Grande-Bretagne, enregistrée au registre du commerce et des sociétés en Grande-Bretagne sous le numéro 01525148, agissant en sa qualité de fiduciaire de BLUESTONE RESIDUALS SARL CHARITABLE TRUST, un Trust régi par les lois de la Grande-Bretagne, ici représentée par Madame Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2004.

La procuration susmentionnée, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante agissant dans la capacité ci-dessus indiquée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par l'associé unique et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination BLUESTONE RESIDUALS, S.à r.l.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision de la gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de la gérance.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également acheter et détenir des créances détenues par ou payable à REDSTONE MORTGAGE PLC, une société inscrite en Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 5098863.

La Société peut, en vue de la réalisation de son objet social, emprunter de parties liées ou non liées et/ou émettre des titres ou contracter toutes autres obligations et accomplir toute transaction financière. La Société peut acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme par option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et obligations de quelque nature que ce soit, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties en relation avec ses propres engagements ou ceux de tiers.

Plus généralement, la Société peut effectuer toute transaction et entreprendre tout investissement qu'elle considère nécessaire ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, autorisé à la Société selon la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

## **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social**

Le capital social émis de la Société est fixé à neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-), divisé en quatre-vingt-dix (90) parts sociales ayant une valeur nominal de cent Livres Sterling (GBP 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

### **Art. 6. Parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

### **Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

#### Art. 9. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

Le ou les Gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

#### Art. 10. Pouvoirs

Le(s) Gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

#### Art. 11. Événements affectant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

#### Art. 12. Responsabilité de la gérance

Le Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le(s) Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

#### Art. 14. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera la gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Art. 15. Représentation de la Société

En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

#### Art. 16. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 17. Assemblée générale des associés

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par la gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

#### **Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés à la gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 19. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jour du mois de juin à 9 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 20. Procédure, Vote**

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où ailleurs sont signés par un membre de la gérance.

### **Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 21. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour d'octobre et finit le dernier jour de septembre.

#### **Art. 22. Approbation des comptes annuels**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

#### **Art. 23. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par la gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

### **Chapitre VI. Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 24. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

### **Chapitre VII. Loi applicable**

#### **Art. 25. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Souscription et paiement*

La partie comparante ici représentée comme indiqué ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (GBP)	Nombre parts sociales	Libération (GBP)
THE LAW DEBENTURE INTERMEDIARY CORPORATION PLC, agissant en sa qualité de fiduciaire de BLUESTONE RESIDUALS SARL CHARITABLE TRUST, les deux prénommées.	9.000	90	9.000
Total: .....	9.000	90	9.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 9.000 est évalué à EUR 13.032,50.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de septembre 2005.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérant et de nommer EUROLEX MANAGEMENT S.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.722, comme Gérant pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant le bilan 2010.

2. Le siège social est fixé au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 15, case 1. – Reçu 131,22 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

G. Lecuit.

(003573.3/220/495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

**HARBOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 105.295.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventeenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PAMI LBREP II LLC, a Delaware limited liability Company, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Willmington, Delaware 19808,

here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at Aerogolf Center - Building Block B, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 15th, 2004.

TST HTC HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at Aerogolf Center, Building block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 103.733,

here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at Aerogolf Center - Building Block B, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 16th, 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company shall elect for United States tax purposes to be taxed as a partnership, and the managers and other authorized representatives of the Company are authorized to file IRS Form 8832 and such other documents as may be necessary to make such election.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name HARBOR HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of eight (8) managers divided into three categories, respectively three managers denominated «Category A1 Managers», three managers denominated «Category A2 Managers» and two managers denominated «Category B Managers».

Each of the shareholders shall be entitled to a representation, at all times of four (4) managers (obligatorily three «Category A1 Managers» or three «Category A2 Managers») and one (1) «Category B Manager».

In case of vacancy of one or several A1 manager positions on the board of managers, the shareholder having initially proposed and appointed such A1 manager shall propose for election by the shareholders a list of candidates (the «A1 candidates»). That list shall in any case comprise two (2) candidates for one A1 manager to be elected.

In case of vacancy of one or several A2 manager positions on the board of managers, the shareholder having initially proposed and appointed such A2 manager shall propose for election by the shareholders a list of candidates (the «A2 candidates»). That list shall in any case comprise two (2) candidates for one A2 manager to be elected.

In case of vacancy of one or several B manager positions on the board of managers, the shareholder having initially proposed and appointed such B manager shall propose for election by the shareholders a list of candidates (the «B candidates»). That list shall in any case comprise two (2) candidates for one B manager to be elected.

Whenever there are less than three (3) A1 managers on the board of managers, the general meeting of shareholders will have to elect as many A1 candidates as are necessary to fill up the vacant A1 manager positions on the board of managers.

Whenever there are less than three (3) A2 managers on the board of managers, the general meeting of shareholders will have to elect as many A2 candidates as are necessary to fill up the vacant A2 manager positions on the board of managers.

Whenever there are less than two (2) B managers on the board of managers, the general meeting of shareholders will have to elect as many B candidates as are necessary to fill up the vacant B manager positions on the board of managers.

Amongst the different A1, A2 or B candidates, the candidates who have collected the highest number of casted voted are elected as managers.

In case of vacancy on the board of managers, the remaining managers are not authorized to fill such vacancy until the next shareholders' meeting. In such event, the board of managers shall convene a shareholders' meeting, which shall proceed with the election of a new manager in compliance with the provisions of the present article.

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders taken in compliance with article 16 of the Articles.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any three managers, obligatorily one Category A1 Manager, one Category A2 Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A1 Manager, one Category A2 Manager and one Category B Manager.

Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A1 Manager and one Category A2 Manager.

In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

**Art. 15.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or resolutions appointing or removing the Company's managers may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of April of each year and ends on the thirty-first of March of the subsequent year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of March 2005.

#### *Subscription - Payment*

The five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been subscribed as follows:

- PAMII LBREP II LLC, prenamed, subscribes to three hundred twenty-five (325) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, and fully pays them up in the amount of eight thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 8,125.-) by contribution in cash.

- TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prenamed, subscribes to one hundred seventy-five (175) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and fully pays them up in the amount of four thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 4,375.-) by contribution in cash.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

#### *Resolutions of the shareholders:*

1. The shareholders resolve to propose for election the following managers:

PAMII LBREP II LLC, prenamed, proposes the following persons:

\* Mr. Edward D. Williams, Manager, born on the 9th of July 1965 in Derby (UK), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE.

\* Mr. Rodolpho Amboss, Manager, born on the 10th of May 1963 in cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, N 10022, USA.

\* Mr. Paul M. Davey, Manager, born on the 11th of July 1964 in West Hartford Connecticut (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE.

\* Mr. Patrice Gallassin, Manager, born on the 9th of December 1970 in Villers-Semeuse (France) with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

TST HTC Holdings S.à r.l., prenamed proposes the following persons:

\* Mr. Robert J. Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America.

\* Mr. Jerry I Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America.

\* Mr. Mark Kingston, Managing Director, born on the 22nd of May 1965 in Liverpool (England), residing at 42, Barham Avenue, Elstree, Hertfordshire, WD6 3PN, England.

\* Mr. Marcel Stephany, chartered accountant, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The shareholders unanimously resolve to appoint the following persons as managers of the Company:

Category «A1» Managers:

\* Mr. Edward D. Williams, Manager, born on the 9th of July 1965 in Derby (UK), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE.

\* Mr. Rodolpho Amboss, Manager, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, USA.

\* Mr. Paul M. Davey, Manager, born on the 11th of July 1964 in West Hartford Connecticut (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE.

Category «A2» Managers:

\* Mr. Robert J. Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America.

\* Mr. Jerry I Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America.

\* Mr. Mark Kingston, Managing Director, born on the 22nd of May 1965 in Liverpool (England), residing at 42, Barham Avenue, Elstree, Hertfordshire, WD6 3PN, England.

Category «B» Managers:

\* Mr. Marcel Stephany, chartered accountant, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg

\* Mr. Patrice Gallassin, Manager, born on the 9th of December 1970 in Villers-Semeuse (France) with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any three managers, obligatorily one Category A1 Manager, one Category A2 Manager and one Category B Manager.

2. Fix the registered seat of the Company at Aerogolf Center - Building Block B, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PAMI LBREP II LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), et ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Willmington, Delaware 19808.

Ici représenté par Monsieur Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle à l'Aerogolf Center - Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2004.

TST HTC HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à l'Aerogolf Center, Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au registre de commerce et de Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 103.733.

Ici représenté par Monsieur Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle à l'Aerogolf Center - Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société décidera pour des besoins fiscaux américain d'être traité comme une entité transparente, et à cet effet, les gérants ou tout autre représentant de la Société sont autorisés à compléter le formulaire «IRS Form 8832» ainsi que tout autres documents qui peuvent s'avérer nécessaires pour ces besoins.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination HARBOR HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins huit (8) gérants respectivement trois (3) gérants nommés «Gérants de catégorie A1» trois (3) gérants nommés «Gérants de catégorie A2» et deux (2) gérants nommés «Gérants de catégorie B».

Chacun des associés aura droit en toute circonstances, à une représentation au sein du Conseil de Gérance de quatre gérants (4) (obligatoirement trois «Gérants de catégorie A1» ou trois «Gérants de catégorie A2») et un «Gérant de catégorie B».

En cas de vacance d'un ou plusieurs de poste de Gérant de catégorie A1 au sein du conseil de gérance, l'associé ayant initialement proposé et nommé ce ou ces gérants proposera à l'assemblée des associés une liste de candidats (les «Candidats A1»). Cette liste comprendra dans tous les cas deux (2) candidats pour un poste de gérant de catégorie A1 à pourvoir.

En cas de vacance d'un ou plusieurs de poste de Gérant de catégorie A2 au sein du conseil de gérance, l'associé ayant initialement proposé et nommé ce ou ces gérants proposera à l'assemblée des associés une liste de candidats (les «Candidats A2»). Cette liste comprendra dans tous les cas deux (2) candidats pour un poste de gérant de catégorie A2 à pourvoir.

En cas de vacance d'un ou plusieurs de poste de Gérant de catégorie B au sein du conseil de gérance, l'associé ayant initialement proposé et nommé ce ou ces gérants proposera à l'assemblée des associés une liste de candidats (les «Candidats B»). Cette liste comprendra dans tous les cas deux (2) candidats pour un poste de gérant de catégorie B à pourvoir.

Dans le cas où la représentation des Gérants de Catégorie A1 au sein du conseil de gérance serait inférieure à trois (3) Gérants de Catégorie A1, l'assemblée générale des associés devra nommer autant de gérant de Catégorie A1 qu'il en sera nécessaire afin de combler les postes vacants de gérant de Catégorie A1.

Dans le cas où la représentation des Gérants de Catégorie A2 au sein du conseil de gérance serait inférieure à trois (3) Gérants de Catégorie A2, l'assemblée générale des associés devra nommer autant de gérant de Catégorie A2 qu'il en sera nécessaire afin de combler les postes vacants de gérant de Catégorie A2.

Dans le cas où la représentation des Gérants de Catégorie B au sein du conseil de gérance serait inférieure à deux (2) Gérants de Catégorie B, l'assemblée générale des associés devra nommer autant de gérant de Catégorie B qu'il en sera nécessaire afin de combler les postes vacants de gérant de Catégorie B.

Au sein des différents candidats A1, A2 ou B, les candidats ayant collecté les plus grand nombre de voix seront nommés gérants dans leur catégorie.

En cas de vacance de mandat au sein du conseil, les gérants ne pourront pas combler cette vacance et ceci jusqu'à la prochaine assemblée des associés. Dans ce cas le conseil de gérance devra convoquer l'assemblée des associés qui devra procéder à l'élection de nouveaux gérants et ceci selon les dispositions du présent article.

Les gérants ne doivent pas être nécessairement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés prise en conformité avec l'article 16 des Statuts.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de trois membres du Conseil de Gérance, obligatoirement un gérant de catégorie A1, un gérant de catégorie A2 et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 14.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A1, un gérant de catégorie A2 et un gérant de catégorie B soit présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A1 et d'un gérant de catégorie A2.

En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ainsi que les décisions relatives à la nomination ou la révocation de gérants ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un mars 2005.

#### *Souscription - Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune ont été souscrites comme suit:

- PAMI LBREP II LLC, précité, souscrit à trois cent vingt-cinq (325) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et les libère intégralement par versement en espèce pour un montant de huit mille cent vingt-cinq Euro (EUR 8.125,-).

- TST HTC HOLDINGS S.à r.l., précité, souscrit à cent soixante-quinze (175) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et les libère intégralement par versement en espèce pour un montant de quatre mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 4.375,-).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cent Euro (EUR 2.500,-).

#### Décision des associés

1. Les associés décident de proposer à élection les gérants suivants:

PAMI LBREP II, LLC précité, propose les personnes suivantes:

\* M. Edward D. Williams, Administrateur, né le 9 juillet 1965 à Derby (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29th Etage, Londres E14 5LE.

\* M. Rodolpho Amboss, Administrateur, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil) ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Etage, New York, N 10022, Etats-Unis d'Amérique.

\* M. Paul M. Davey, Administrateur, né le 11 juillet 1964 à West Hartford Connecticut Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29th Etage, Londres E14 5LE.

\* M. Patrice Gallassin, Administrateur, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

TST HTC HOLDINGS S.à r.l., précité, propose les personnes suivantes:

\* M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique.

\* M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique.

\* M. Mark Kingston, Administrateur délégué, né le 22 mai 1965 à Liverpool (Angleterre), demeurant au 42, Barham Avenue, Elstree, Hertfordshire, WD6 3PN, Angleterre.

\* M. Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg.

2. Les associés décident à l'unanimité de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société:

#### Gérants de catégorie A1

\* M. Edward D. Williams, Administrateur, né le 9 juillet 1965 à Derby (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29th Etage, Londres E14 5LE.

\* M. Rodolpho Amboss, Administrateur, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil) ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Etage, New York, N 10022, Etats-Unis d'Amérique.

\* M. Paul M. Davey, Administrateur, né le 11 juillet 1964 à West Hartford Connecticut Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29th Etage, Londres E14 5LE.

#### Gérants de catégorie A2

\* M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique.

\* M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique.

\* M. Mark Kingston, Administrateur délégué, né le 22 mai 1965 à Liverpool (Angleterre), demeurant au 42, Barham Avenue, Elstree, Hertfordshire, WD6 3PN, Angleterre.

#### Gérant de catégorie B

\* M. Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg.

\* M. Patrice Gallassin, Administrateur, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

Envers les tiers, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de trois membres du Conseil de Gérance, obligatoirement un gérant de catégorie A1, un gérant de catégorie A2 et un gérant de catégorie B.

2. Fixer l'adresse du siège social à l'Aerogolf Center - Building Block B, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 35, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

J. Elvinger.

(003541.3/211/464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

**PENINSULE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 105.306.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Robert Heberlein, avocat, demeurant à Bleicherweg 58, CH-8027 Zürich, ici représenté par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur Fabien Carruzzo, avocat, demeurant à Bleicherweg 58, CH-8027 Zürich, ici représenté par Madame Danielle Schroeder, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### **Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de PENINSULE FINANCIERE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la construction et la gérance d'immeubles ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ayant un tel but ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci au Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter, hypothéquer et elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre.

Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre 2. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, email, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin, à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4. Exercice Social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5. Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- M. Robert Heberlein.....	999 actions
2.- M. Fabien Carruzzo .....	1 action
Total: .....	1.000 actions

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 13.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

- 3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Robert Heberlein, avocat, demeurant à CH-8027 Zürich, Bleicherweg 58,

b) Monsieur Ryan Rudolph, avocat, demeurant à CH-8027 Zürich, Bleicherweg 58,

- c) Monsieur Stefan Breitenstein, avocat, demeurant à CH-8027 Zürich, Bleicherweg 58,  
 4) Est nommée commissaire:  
 - FIDEX-AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 48.513.  
 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

#### Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the seventh of December.  
 Before us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch.

There appeared:

- 1.- Mr. Robert Heberlein, lawyer, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich, here represented by Mrs. Danielle Schroeder, company manager, by virtue of a proxy given under private seal.
- 2.- Mr. Fabien Carruzzo, lawyer, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich, here represented by Mrs. Danielle Schroeder, company manager, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

#### Title 1. Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be PENINSULE FINANCIERE S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg-City.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purposes of the company are the purchase, the sale, the construction and management of real estates and the taking of participating interests in whatsoever form, in other companies having the same target, the management, control and development of such participating interests either in Luxembourg or abroad.

The company may borrow, mortgage and it may grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holders, except those for which Law prescribes the registered form. The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

#### Title 2. Management and Supervision

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company for a period not exceeding 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of

the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or facsimile, being permitted.

In case of urgency, the directors may cast their vote by letter, email, telex or facsimile. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to one or more directors, officer, manager or other agent.

The corporation shall be bound either by the sole signature of the managing director or by the joint signature of any two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

### **Title 3. General Meeting and Distribution of Profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the first Monday of June at 3 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

### **Title 4. Accounting Year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Title 5. General Provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory provisions*

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31 December 2005.

2.- The first annual general meeting will be held in 2006.

#### *Subscription and payment*

1.- Mr. Robert Heberlein . . . . .	999 shares
2.- Mr. Fabien Carruzzo . . . . .	1 share
Total: . . . . .	1,000 shares

The shares have all been paid up in cash to the extent of 25% so that two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately EUR 13,000.-.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is fixed at L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

- a) Mr. Robert Heberlein, lawyer, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich.
- b) Mr. Ryan Rudolph, lawyer, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich.
- c) Mr. Stefan Breitenstein, lawyer, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich.

4) Is appointed as statutory auditor:

- FIDEX-AUDIT S.à r.l., Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 48.513.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: D. Schroeder, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2004, vol. 429, fol. 74, case 8. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(003570.3/242/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

### NOALEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 105.397.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze décembre

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) P.S.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A. avec siège à L-8422 Steinfort, 28 rue de Hobscheid, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Paul Diederich

2) FRANCONNECTION HOLDING S.A. avec siège à L-8422 Steinfort, 28 rue de Hobscheid, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Paul Diederich

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding, qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de NOALEX HOLDING S.A.

Cette société aura son siège dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'alinéation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un trente et un mille (31.000,-) Euros, divisé en mille (1.000,-) actions de trente et un (31,-) Euros chacune.

#### Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) P.S.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A. ....	500
2) FRANCONNECTION HOLDING S.A. ....	500
Total: .....	1.000,- actions

Les actions ont été libérées à 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour, et pour la première fois en 2005.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille (2.000,-) Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jacques Wasjbrot, médecin, né le 12.10.1946 à Metz, demeurant à F- 57000 Metz, 4, Rue Laveran

b) Madame Levy Yvette, épouse Wasjbrot, gérante, née le 26.7.1946 à Metz, demeurant à F-57000 Metz, 4, Rue Laveran

c) Madame Candice Katz, administrateur de sociétés, née le 13.1.1973 à Metz, demeurant F - 57000 Metz, 10, Rue Charmine.

Est nommée administrateur délégué, Madame Candice Katz, prénommée.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire: La S.A. PRESTA-SERVICES avec siège à L-8422 Steinfort, 28, Rue de Hobscheid.

4. La société est valablement engagée par la signature unique de l'administrateur déléguée.

5. Le siège social de la société est fixé à L - 2551 Luxembourg, 153, Rue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Diederich, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2004, vol. 904, fol. 13, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 janvier 2005.

G. d'Huart.

(004850.3/207/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE - C.L.D.I. S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1265 Luxembourg, 9A, rue Pépin le Bref.  
R. C. Luxembourg B 75.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005256.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**APEX TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.496.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005243.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**SODEXHO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen, 11, rue des 3 Cantons.  
R. C. Luxembourg B 17.620.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 décembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2005:

- Monsieur François Leplat, administrateur de sociétés, demeurant à 17, avenue Bon Air, B-1640 Rhode-St-Genèse, Président et Administrateur-Délégué,

- Monsieur Marc Poncé, directeur général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Atteri,

- Monsieur André Rodionoff, demeurant aux 33-35, rue de la Tour, F-75016 Paris.

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2005:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005267.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE - C.L.D.I. S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1265 Luxembourg, 9A, rue Pépin le Bref.  
R. C. Luxembourg B 75.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005257.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**ADOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 76.686.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005250.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**ADOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 76.686.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005252.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**MARKETIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 43.375.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005253.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**CHIPPIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Astrid.  
R. C. Luxembourg B 71.512.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005255.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**PALOMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.551.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour PALOMA IMMOBILIERE S.A.

Signature

(005306.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

17808

**ALTO DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 66, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 95.634.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005248.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE - C.L.D.I. S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1265 Luxembourg, 9A, rue Pépin le Bref.  
R. C. Luxembourg B 75.434.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005258.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**SOLUCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen, 11, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 40.040.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 décembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2005:

- Monsieur François Leplat, administrateur de sociétés, demeurant à 17, avenue Bon Air, B-1640 Rhode-St-Genèse, Président et Administrateur-Délégué,

- Monsieur Marc Poncé, directeur général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Attert,

- Monsieur André Rodionoff, demeurant aux 33-35, rue de la Tour, F-75016 Paris.

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2005:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005262.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---